

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 décembre 2020

Présents : Mmes Jamet, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Adam, Bouffeteau, Bouton, Taupin, Verna, Liaudois, Ligonnière, Robin,

Excusés avec pouvoir : Mme Brédif (pouvoir à Mme Tartarin), M. Tartarin (pouvoir à Mme Tartarin)

Excusé : M. Rattier

Secrétaire de séance : Mme Jamet

N°2020-54 : VALIDATION DU HUIS CLOS

Mme la Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Compte-tenu des conditions sanitaires, la maire demande la réunion à huis-clos. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de tenir la séance du Conseil municipal du mardi 22 décembre 2020 à huis clos

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 26_2020** : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé « 10 rue des Fontaines » cadastré section C n°430 appartenant à Mme BERGER Madeleine.

- **Décision n° 27_2020** : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé « 1 rue Rabelais » cadastré section C n°461 et 462 appartenant à M. CLEMENTINE Laurent.

- **Décision n° 28_2020** : Un contrat de location à usage d'habitation principale d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2020, a été signé, avec M. MORIN Quentin, pour l'appartement situé 1 rue Dangé d'Orsay. Le loyer mensuel est fixé à 242,00 € et 25,00 € de charges.

N° 2020-55 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE L'ENTREPRISE LA MAIN DU BIEN ÊTRE

3.3 Domaine et patrimoine - Locations

La maire informe de la possibilité d'annuler les loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la conclusion et la révision des contrats de louage de chose en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail établi avec M. Lionel ROULET pour le local professionnel situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau, pour un montant de loyer de 97,71 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** une remise gracieuse du loyer du mois de novembre pour le bail établi avec M. Lionel ROULET pour le local professionnel situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau.

N°2020-56 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BTP DE SAINT-PIERRE DES CORPS

7.5 Finances locales – subventions

Le centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire demande une subvention pour les apprentis domiciliés dans notre commune.

Le maire précise que cette demande concerne 2 apprentis : CHEVREAU Bastien, SALMON Enzo.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 € par apprenti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** de verser une subvention de 160 € (soit 80 €/enfant) au centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire.

N° 2020-57 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE JOUÉ-LES-TOURS

7.5 Finances locales – subventions

Le CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours demande une subvention pour deux apprentis domiciliés sur la commune : REBIC Brian, PLOUX Salome.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 80 €/apprenti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** de verser une subvention de 160 € (soit 80 €/enfant) au centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours

N° 2020-58 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le maire rappelle le projet d'installation d'un poteau d'incendie sur la voie communale n° 2 au lieu-dit La Montée de Poisson suite au projet de réhabilitation d'une grange.

Par ailleurs, d'autres poteaux sont à remplacer puisqu'ils ne répondent plus à la réglementation incendie compte-tenu de leur vétusté.

Ces travaux pourraient être pris en charge par l'Etat au titre du programme DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 60 % du montant des travaux H.T. Il est proposé de déposer une demande de subvention.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses Intitulé de l'opération	Montant H.T en €	Recettes		
		Sources	Montant	Taux
Installation de poteaux d' incendie	6 000,00 €	DETR	3 600,00 €	60 %
		Autofinancement	2 400,00 €	40 %
Total des dépenses	6 000,00 €	Total des recettes	6 000,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération d'installation de poteaux d'incendie et les modalités de financement.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel.
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Un rendez-vous a été fixé le vendredi 8 janvier 2021 à 9h avec Veolia, le SDIS 37 et la CCLST, pour l'implantation du poteau incendie à La Montée du Poisson.

N° 2020-59: RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

7.10 Finances locales - divers

Le maire propose une revalorisation des tarifs des locations des salles (la dernière révision des tarifs date de 2016).

Compte-tenu du contexte sanitaire, il est proposé que cette nouvelle tarification soit applicable en 2022.

Par ailleurs, il est proposé que les associations communales disposent de 2 locations supplémentaires gratuites en 2021 et 2022 pour leur permettre de faire de nouvelles manifestations.

Une caution supplémentaire sera demandée lors de la location de la cuisine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le tarif de location des salles comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Grande salle des fêtes (chauffage inclus)

Habitants extérieurs à la commune

Salle sans cuisine – 1 jour	220 €
Salle avec cuisine – 1 jour	275 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	440 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	80 €

Habitants de la commune

Salle sans cuisine – 1 jour	140 €
Salle avec cuisine – 1 jour	195 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	290 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	70 €

Petite salle des fêtes (chauffage inclus)*Habitants extérieurs à la commune*

Salle sans cuisine – 1 jour	110 €
Salle avec cuisine – 1 jour	165 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	210 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	55 €

Habitants de la commune

Salle sans cuisine – 1 jour	80 €
Salle avec cuisine – 1 jour	135 €
Salle avec cuisine pour 2 jours	165 €
Vin d'honneur ou réunions professionnelles à la demi-journée	45 €

Associations communales

3 locations par an gratuite pour la grande salle, la petite salle des fêtes

Location de la cuisine	40 €
------------------------	------

Salle Jeanne d'Arc (chauffage inclus)

Location gratuite pour les associations communales

Réunions professionnelles - 1 journée	55 €
---------------------------------------	------

Montant des Cautions :

	Grande Salle	Petite Salle	Salle Jeanne d'Arc	Cuisine
Dégradations	400 €	200 €	50 €	100 €
Ménage	150 €	100 €	25 €	30 €

- **Précise** que les associations communales bénéficieront de 2 locations supplémentaires gratuites pour 2021 et 2022.
- **Ajoute à** l'article 6 du règlement d'utilisation des salles l'interdiction suivante : il est interdit d'utiliser les salles comme dortoir.

8 élus auront en charge de réaliser les états des lieux des salles (par binôme).

Questions diverses

Projet de création d'une police pluri-communale

Un projet de création d'une police pluri-communale est à l'étude (avec les communes de Ligueil, Cussay et Descartes)

Une rencontre avec les policiers municipaux de Ligueil et Descartes a eu lieu pour présenter le projet.

Création du service de gestion comptables de Loches

La DGFIP nous informe de la fermeture de la Trésorerie de Ligueil au 1^{er} janvier 2021. Les Trésoreries d'Amboise, de Ligueil et de Loches seront regroupées pour constituer le service de gestion comptables de Loches. La responsable intérimaire sera Mme Frédérique BAUDU.

Un accueil de proximité sera maintenu par le biais des espaces France Services (anciennement MSAP).

Déploiement de la fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont programmés au 2^{ème} semestre 2021 pour la commune.

Une vérification des adresses doit être réalisée. Il est proposé deux réunions de travail le mardi 12 janvier 2021 à 14 h et le mardi 19 janvier 2021 à 14 h. Anne-Laure Marre accepte de participer à ce travail.

Aire de stationnement des Gens de voyage

M. Henault, président de la CCLST, a transmis un courrier concernant la nécessité de trouver du foncier sur le territoire des communes de la CCLST pour l'installation d'aires de stationnement des gens du voyage ou de terrains familiaux.

Devis de réparation du tracteur John Deere

L'entreprise Chesneau s'est déplacée pour le dysfonctionnement de la direction du tracteur John Deere. La pompe hydraulique doit être remplacée, ainsi que les soufflets de rotule de la direction. Le devis d'un montant de 1 988,65 € T.T.C. est validé.

Réparation de la toiture église

L'entreprise Bois Couvert a réalisé des travaux de réparation de toiture à l'église. Le montant des travaux est de 1 161,60 € T.T.C.

Suite à l'intervention, l'entreprise a indiqué que d'autres travaux urgents sont à prévoir (remplacement du zinc sur le haut du clocher). Un devis est en cours.

M. Adam indique qu'il s'occupe de refaire le plancher du clocher.

Service commun RGD

Un service commun avait été mis en place avec la communauté de communes pour assurer la mise en conformité au règlement général de la protection des données (RGPD) en mai 2018. L'agent recruté par la communauté de communes a informé de son départ.

La CCLST interroge les communes sur le maintien du service commun.

Trois pistes se dégagent pour assurer la mission de protection des données :

- Le maintien du service de gestion mutualisée (le coût est de 420,00 € par an pour la commune)
- Une gestion en interne
- Une gestion externalisée (mise en place d'un groupement de commandes)

La commune souhaite le maintien du service mutualisé, ou en deuxième choix, une gestion externalisée.

Compte-rendu de la réunion de la commission voirie

Il est proposé de retenir les travaux suivants pour le programme 2021 :

- La Martinière
- La Courtrie
- La Voltière
- La Brosse (reprofilage et enrobé bicouche, et pose de bordures en béton dans la courbe vers Les Saulquins)

Ces travaux feront l'objet d'un chiffrage par le maître d'œuvre en charge du groupement de commandes voirie.

Groupe de travail décoration de Noël

La maire propose de créer un groupe de travail pour réfléchir sur la mise en valeur de la commune lors des fêtes de fin d'année (mise en place de nouvelles illuminations).

Il est proposé que la commission Espaces verts traite ce dossier.

Réunion d'information AMIL

L'AMIL organise une réunion d'information sur la commande publique le mardi 12 janvier 2021 à 14 h à Loches

Prospective financière – ADAC

Mme Bureau de l'ADAC travaille actuellement sur les données financières de la commune afin de mettre à jour la prospective financière. Une réunion de travail est prévue le mercredi 13 janvier 2021 à 9 h 30.

Exploitation du service assainissement 2021

Afin d'assurer l'exploitation technique du service assainissement collectif sur la commune durant l'année 2021, Loches Sud Touraine a décidé de recourir à une prestation de service par une entreprise privée.

Après consultation, l'entreprise SAUR a été retenue. L'accueil clientèle sera gérée par la communauté de communes.

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

- Le mardi 19 janvier 2021
- Le mardi 16 février 2021
- Le mardi 30 mars 2021

Fin de séance à 22h15

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2020-54	Validation du huis-clos
2020-55	Demande de remise gracieuse de l'entreprise La Main du bien-être
2020-56	Demande de subvention du CFA BTP de saint-pierre des corps
2020-57	Demande de subvention du CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat de Joué-les-Tours
2020-58	Demande de subvention au titre de la DETR 2021
2020-59	Tarifs de locations des salles

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2020

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Bouton Richard	
Bredif Florence	Excusée avec pouvoir
Jamet Evelyne	
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
Tartarin Martine	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Nicaise	Excusé avec pouvoir
Taupin Michel	
Verna Patrick	